

## Coordonnées

Centre social protestant Vaud  
Beau-Séjour 28  
1003 Lausanne  
Tél. 021 560 60 60    info@csp-vd.ch  
www.csp.ch

CCP 10 – 252-2

Nous restons volontiers à votre disposition si vous désirez des informations complémentaires.

Personne de contact:  
Hélène Küng,  
directrice du Centre social protestant,  
vous reçoit volontiers pour un entretien.

## Infos pratiques

Pour que votre legs nous parvienne, il est impératif que le nom et l'adresse du Centre social protestant Vaud figurent sur votre testament. Un grand merci!

*Photo: Jenny Fazan, [www.jennyfazan.com](http://www.jennyfazan.com)*

## Témoigner

«Le legs est une manière d'inscrire mon engagement dans l'avenir»

«Je n'ai rien à voir avec l'Eglise, mais je sais que le CSP est indépendant et professionnel. Plusieurs de mes connaissances ont bénéficié de ses services.»

«J'ai eu la chance de recevoir beaucoup dans ma vie, je souhaite marquer ma solidarité au-delà de mon existence.»

«Comme protestante, c'est normal pour moi d'être solidaire après ma mort.»

«Je constate que la situation de beaucoup de personnes en Suisse se dégrade. J'ai eu envie de soutenir des gens en difficulté ici, en faisant confiance à des professionnels pour ça.»



**CSP**

EN FAVEUR DU CENTRE SOCIAL PROTESTANT

## Pourquoi

### Faire un testament ?

Un testament garantit l'exécution de vos dernières volontés. Ce geste vous permet d'inscrire ou de prolonger dans la durée votre engagement pour une cause qui vous tient à cœur.

Un testament n'est pas définitif. Vous disposez, à tout moment, de la liberté de le modifier.

## Comment

### Faire un testament ?

En Suisse, un texte écrit de votre main et qui comporte la date, le lieu et votre signature est considéré comme un testament valable.

Cependant, nous vous conseillons de consulter un professionnel (notaire, avocat, banquier ou agent fiduciaire) qui vous informera sur la procédure à suivre afin d'établir un testament conforme à la loi et à vos souhaits.

## Exonération

### Fiscale

Le Centre social protestant est une institution privée et indépendante, reconnue d'utilité publique.

A ce titre, Le CSP bénéficie d'une exonération fiscale totale sur les successions.

Votre legs sera directement affecté aux activités sociales.

**Faire un legs au Centre social protestant, c'est exprimer votre volonté de combattre la précarité dans le Canton de Vaud, et votre engagement pour plus de justice sociale.**

---

**Rester solidaire après votre décès, c'est préserver et encourager le travail social du CSP, dont le principal objectif est d'aider les personnes en difficulté, pour qu'elles retrouvent autonomie et dignité.**

## Présentation

Le Centre social protestant Vaud (CSP) est un service privé et indépendant d'aide sociale destiné aux personnes en difficulté vivant chez nous, sans distinction d'origine ni de confession. Il offre son appui en toute discrétion, dans un climat d'écoute attentive et respectueuse. La plupart des consultations sont gratuites. Il s'attache à rechercher les causes des difficultés, à les dénoncer, et les combattre, et prend régulièrement position face aux problèmes de notre société, dans le souci d'une plus grande justice sociale.

Issu de l'action sociale de l'Eglise protestante réformée, le CSP Vaud existe depuis plus de 50 ans dans le canton de Vaud. Les cantons de Neuchâtel, Genève et Berne-Jura ont leur propre CSP.

## Les services

Les services que le CSP met à la disposition de la population dans le canton de Vaud sont multiples:

- Consultations sociales et juridiques
- Consultations conjugales
- Consultations pour personnes étrangères: La Fraternité
- Consultations pour jeunes de 16 à 25 ans: Jet Service
- Prévention de l'endettement non-maîtrisé des jeunes
- Magasins et boutiques de seconde main, service de ramassage: les Galetas.

Pour plus d'informations au sujet du CSP et des lieux de consultations pour les différents services: [www.csp.ch/vd](http://www.csp.ch/vd)